L'ACHÈVEMENT DU CANAL DU NORD

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Nous ne décrirons pas cette longue randonnée qui mena de Noyon à Ham les visiteurs.

Maintes fois nous avons présenté le spectacle pénible qu'offre cet immense chantier délaissé, un chantier où l'on a, avant la guerre, dépensé tant de millions pour établir la voie fluviale indispensable à la liaison directe entre le Nord de la France et la région parisienne.

Des terrassements, des travaux de maçonnerie qui s'allongent sur des dizaines et des dizaines de kilomètres, des écluses gigantesques, tout cela est à l'abandon et le temps dévaste toujours un peu plus l'œuvre des hommes. Tous les travaux supérieurs, ponts de chemin de fer, ponts routiers, etc., ont été rétablis depuis la guerre, le Canal du Nord, lui, n'a pas été touché et pendant ce temps sur l'Escaut et le Canal de Saint-Quentin, seules voies fluviales qui relient le Nord et la Belgique au centre de la France, les péniches n'avancent qu'au ralenti.

Les membres de la Commission étaient conduits par M. BRÉBANT, président de l'Association des maires. Étaient présents : MM. Raoul EVRARD, député du Pas-de-Calais, président du groupe parlementaire de défense de la batellerie ; SCULFORT, de Maubeuge, président du C. R. C. I. A. ; Louis LOUIS, président du Syndicat général de la batellerie, maire d'Hasnon ; VASSEUX, sénateur ; BASQUIN, et le marquis de l'AIGLE, députés, auxquels s'étaient joints MM. CORDIER, président de la Fédération des ouvriers du bâtiment, et PANISSAL, secrétaire du la Fédération nationale des mineurs.

M. Panissal nous déclara que la question du Canal du Nord intéressait à double titre la grande organisation syndicale des mineurs. Le Canal du Nord, nous a-t-il dit, permettra à nos houillères du Nord de vendre à meilleur compte et de vendre plus ; c'est la possibilité de diminuer le chômage qui, vous le savez, sévit dans la corporation des mineurs.

La réception à Noyon

Toutes ces personnalités furent reçues à l'Hôtel de Ville de Noyon par M. MANIER, maire, conseiller général.

M. Manier, en saluant les visiteurs, leur dit : « Nous sommes avec vous quand vous demandez l'achèvement du canal, c'est une réalisation qui permettra dans notre région de nous sortir du marasme où nous plonge la crise économique ».

M. BRÉBANT profita de cette première cérémonie pour définir le but du voyage. Après avoir évoqué l'œuvre de l'Association des Maires, qui a notamment provoqué la Loterie des Régions Libérées, il aborda la question du Canal du Nord. Il montra l'opposition irréductible et déplorable de hauts fonctionnaires des bureaux du Ministère.

« Nous nous plaçons, dit-il, au point de vue du chômage. Au lieu de secours inutiles nous voulons du travail utile et nous disons : il faut rapidement achever le Canal du Nord, car l'œuvre du temps ne durera pas.

» C'est une opération intéressante, car toutes les expropriations sont faites et les dépenses que l'on peut envisager, de quelque ordre qu'elles soient, sont toutes de salaires et de fournitures. Certes, ajouta-t-il, on va nous opposer la difficulté de financer les travaux, mais la Loterie des Régions Libérées peut apporter 150 millions en 1935 et nous disons : si l'on ne veut pas nous donner l'argent nous produirons les fonds nous-mêmes ».

M. Brebant termina pas ces mots : « Nous voulons empêcher qu'un crime soit commis, car ce serait un crime de ne pas apporter à l'industrie, à l'agriculture, à toute la population ouvrière du Nord un peu plus de prospérité ».

A 12 heures, la Commission arrivait à Ham, où M. SENÉ, adjoint, la reçut à la Mairie. En termes chaleureux, il exposa le vœu de la municipalité de voir achever le Canal du Nord.

A 15 h., les visiteurs, auxquels s'étaient joints MM. GAMBIER, expert fluvial; MEGROZ, ingénieur-conseil, auteur de grands travaux fluviaux ; VERTENEUIL, industriel, etc., étaient reçus à la Chambre de Commerce de Péronne, par M. Max LESERT, président ; ERNEST, vice-président ; HAUTRAY, CROIX, AUFFRERE et LARUE, président de l'Union Commerciale de Péronne.

M. LESERT déclara que la Chambre de Commerce de Péronne est d'avis, en ce qui concerne le Canal du Nord, que l'on ne peut rester dans le statu quo et il souhaita la reprise des travaux dans le plus bref délai.

« C'est une utilité, dit-il, au point de vue commercial et industriel pour toute notre région. Ce n'est pas à dédaigner ajouta-t-il a un autre point de vue, celui de la défense nationale ».

M. Brebant fit remarquer que dans tous les projets d'outillage national, on avait oublié le Nord et l'Est et il est d'avis que ces régions organisent et financent eux-mêmes le travail en envisageant avant tout comme but de leur opération la résorption du chômage.

Les membres de la commission se rendirent ensuite à l'Hôtel de Ville où ils furent salués, en l'absence du maire, par M. LAINÉ, premier adjoint.

M. LAINÉ puis M. BASQUIN, député de Péronne, souhaitèrent vivement l'achèvement des travaux, vœu de toute la cité.

A Saint-Quentin

A Saint-Quentin, une réception eut lieu, à 18 heures, à l'Hôtel de Ville où l'on notait aux côtés de M. LARTIZIEN, maire, MM. DESJARDIN, sénateur ; FEUILLET, député; MELLERE, conseiller général ; RINGUIER, ancien député; VANDENDRISSCHE, vice-président de la Chambre de Commerce ; FLEURY, président de l'Union Commerciale, etc.

M. HAYEZ, sénateur, président de la commission sénatoriale des régions dévastées, était venu se joindre au groupe des visiteurs.

M. LARTIZIEN salua ses hôtes puis donna la parole à M. Brébant.

« Le Canal du Nord, dit celui-ci, est plus qu'une œuvre régionale, plus qu'une œuvre nationale, c'est une œuvre humaine.

» Les chômeurs, chez nous, s'inquiètent d'être sans travail alors qu'auprès d'eux il y a du travail à exécuter. »

Faisant allusion au projet du Canal du Nord qui rencontre depuis longtemps à Saint-Quentin, de l'opposition, M. Brébant déclara : « Si quelques intérêts peuvent être lésés, vous ne pourrez plus en empêcher la réalisation en songeant à sa portée et à son intérêt général ».

M. HAYEZ espère que l'opposition d'antan disparaîtra car, dit-il, il est nécessaire de donner à la France un outillage national plus important que celui d'aujourd'hui, en renforçant le réseau fluvial.

Le projet de l'opposition saint-quentinoise

M. RINGUIER exprime son vif regret de ne pas être d'accord avec les visiteurs. Il examine le problème au point de vue économique d'abord : « Créer des canaux à notre époque, dit-il, est une hérésie économique » mais par contre, il est d'avis qu'il faut améliorer les canaux existants, notamment celui de St-Quentin, qui répond à tous les besoins du pays.

Pour résorber le chômage, d'après M. Ringuier, si l'on veut achever le Canal du Nord, ce ne peut-être qu'en transformant cette voie fluviale en chemin de fer ou en autostrade.

M. VANDENDRISSCHE donne alors connaissance d'un vœu de la chambre de commerce de Saint-Quentin, qui estime que les travaux ne doivent être décidés qu'après l'avis des services intéressés, qui pourront seuls donner l'indication nécessaire pour déterminer la dépense à faire eu mieux de l'intérêt du pays dans le chapitre des transports.

On entend aussitôt les membres de la commission réfuter, documents en mains, les arguments qui viennent d'être opposés.

« Le rapport de la chambre de commerce de Paris, dit M. EVRARD, est l'œuvre de M. Lavraud, qui est président d'une société de transports de charbon de Rouen à Paris, et cela explique tout.

» En ce qui concerne l'amélioration du canal de Saint-Quentin, les travaux pourtant l'enfoncement à 2 m. 20 se chiffrerait à 305 millions. Or, il faudrait 210 millions pour achever le canal du Nord ».

M. HAYEZ détruit le projet de l'autoroute irréalisable et il rappelle que, d'abord, le projet qui établit un chemin de fer à l'emplacement du canal du Nord provoquerait une dépense de 1.700 millions.

Parlant du canal de Saint-Quentin, il ajoute ironiquement : « Si vous trouvez qu'un pays peut vivre avec un outillage datant de 1815, il n'est plus possible de discuter ».

M. BRÉBANT termine en déclarant que les arguments de M. Ringuier, qui n'ont pas résisté à la discussion, ne l'ont pas convaincu.

« La question de l'achèvement du canal est jugée », dit-il et c'est par cette ferme déclaration, qui condense toutes les impressions que l'on pouvait recueillir au cours de cette journée même, dans la discussion, d'où, selon un proverbe, jaillit la lumière, que se termine la première des journées d'études.

UNE EFFROYABLE TRAGÉDIE EN YOUGOSLAVIE

Une hôtelière et sa fille tuèrent, pour le voler, leur fils et frère qu'elles n'avaient pas reconnu, puis, désespérées, se suicidèrent

On mande de Belgrada qu'un effroyable meurtre a été commis dans un petit hôtel de la Bela Tserkva, par la tenancière et sa fille sur la personne de leur fils et frère. Petit Nikolaus.

Celui-ci, travaillant depuis vingt ans à l'étranger, avait amassé un petit capital, dont il voulait rapporter une partie à sa mère et à sa sœur. Il rentra, il y a deux jours, dans son pays natal, sans prévenir personne, laissa sa femme et son enfant chez un oncle, puis se rendit à l'hôtel tenu par sa mère. Celle-ci ne l'ayant pas reconnu, il loua une chambre.

La tenancière s'étant aperçue que son client avait une grosse somme d'argent, s'entendit avec sa fille et, dans la nuit, elles le tuèrent à coups de couteau et enfouirent son cadavre dans le fumier.

Hier matin, la femme de Nikolaus, cherchant son mari, vint à son tour à l'hôtel et révéla aux meurtrières l'identité de leur victime.

La mère s'est pendue : la fille s'est jetée dans un puits.

POSTES DE SECOURS

Toutes les bonnes pharmacies tiennent à votre disposition « Le Diable », roi des coricides. « Le Diable » enlève les cors en six jours, pour toujours. Mais, attention !... exigez « Le Diable ». 3 fr. 95. Toutes pharmacies et à Epernay, Phie Weinmann. 9318

Les terribles effets de la Maléria, à Ceylan

L'épidémie de Malaria qui sévit depuis quelque temps à Ceylan, continue de s'étendre et a atteint des proportions tout à fait alarmantes.

Dans un seul district, 250.000 personnes ont été atteintes du mal et 3.000 d'entre elles ont déjà succombé.

La mortalité est particulièrement élevée parmi les femmes et les enfants.

LA DÉCONVENUE D'UN HUISSIER QUI, VENANT SAISIR DES CHAUSSURES, NE TROUVA QUE DES BOITES VIDES

Dans la succursale de Royan d'une Société de chaussures actuellement en faillite, le fisc avait saisi, après inventaire, 1.700 paires de chaussures. Un huissier a été requis pour procéder à une vente aux enchères publiques.

A l'heure fixée pour la vente, le magasin a été ouvert en présence d'une foule accourue pour réaliser des achats intéressants. Les boites ont été enlevées des rayons. On s'est alors aperçu, à la stupéfaction générale, qu'elles étaient vides. Les 1.700 paires de chaussures avaient disparu.

L'huissier a dû se contenter de faire un constat qui a été transmis au Parquet.

LES PROMOTIONS AU CHOIX dans l'Enseignement Primaire

INSTITUTRICES

De la 2e classe à la 1re. — Mmes Lemoine, Le Longueville. — Delcambre, Liessies. — François Hélène, Ramillies. — Morelle Bouvrages ; Boussart Mathilde, Roubaix. — Colletta Suzanne, Lille. — Dangremont Alice, Guesnain. — Debruyne Jeanne, Marcq. — Deltourbe, Rumegies. — Desbonnet, Wattrelos. — Gheesens-Bay, Perenchies. — Laffes Simonne, Lille. — Lerouge, Pont-à-Marcq. — Revelard-Mousseron, Denain. — Taquet Trotin, Lille. — Vanderlynden-Dieu, Douai. — Descampe Maria, Valenciennes. — Cottaire Louise, Templeuve. — Duries Valentine, Sainghin-en-Weppes. — Lepape-Cruneille, Vieux-Condé. — Alavoine Adèle, Ronchin-le-P. — Boet Paule, Salomé. — Bourbon-Dangreau Condé. — Candillier Marthe, Dechy. — Carpentier Valentine, Phalempin. — Crapet-Garin, Lille. — Dassonville Maria, Lomme. — Denneulin Adrienne, Lomme-Délivrance. — Dhelin-Nevarre, Lille. — Fournier Maria, Raches. — Godon-Bricquet, Cambrai. — Jaspart Fulchérie, Monchecourt. — Le Motta Elise, Quiévrechain. — Lévêque-Despres, Quesnoy-sur-Deûle. — Pennel-Vancassel, Coudekerque-Branche. — Doléans-Fouquet, Roubaix. — Sauvage-Hainaut, Wattrelos. — Taquet-Allou, Englefontaine. — Vanderbecq, Lomme-Marais. — Lehu Maria, Wavrechain-a.-D. — Bernier Fernande, Raismes. — Charbaut-Roux, Tourcoing. — Coelembier, Malo. — Dherbomez Valentiene, Fourmies. — Gambier Gabrielle, Lille. — Hofman Domitilde, Petite-Forêt. — Montois Valentine, Courchelettes. — Quesnoy Germaine, Lille. — Gilles Berthe, Malincourt. — Denimal, Marly. — Toquoy, Louvignies-S. — Faille Louise, Marcoing. — Bruy-Huvelle, Valenciennes. — Courtecuisse, Esnes. — Debras Céline, Haveluy. — Degremont Germaine, Aulnoy. — Demarets, Marly. — Dorchies, Onnaing. — Hennet-Leducq, Faumont. — Lannoy-Dupont, Thumesnil. — Montois Rachel, Lille. — Rousseau-Moriot, Beuvrages. — Trédez, Waziers. — Vanghent, Bourbourg-Campagne. — Debuchy Louise, Lezennes. — Delys Berthe, Rx. — Phalempin Louise, Lille. — Brunet-Beaucampe, Tourcoing. — Beague-Marécaux, Roubaix. — Bonnet Sabine, Lille. — Bourteel-Sage, Malo-les-Bains. — Carpentier Claire, Fiers-en-Escrebieux. — Casteran Marcelle, Valenciennes. — Orapouse-Carpentier, Lourches. — Deltombe-Thibault, Saint-du-Nord. — Derudder-Cainne, Loos. — Druart Zélie, Douai. — Gebilliaud, Tourcoing. — Hurlaux-Legrand, Hautmont. — Keneut Marguerite, Coudekerque-Branche. — Lesne-Delsarte, Cattilon. — Maurice-Jounlaux, Hautmont. — Quinio-Nebout, Tourcoing. — Salat-Ryckelynck, Thiant. — Spadacini, Valenciennes. — Valles-Dujardin, Comines. — Haegel Suzanne, Cambrai. — Bécue-Godfrin, St-Amand. — Boulangier, Coudekerque. — Chenu Louise, Heilemmes. — Devigne Yvonne, Vieux-Condé. — Roelens-Lene, Armentières. — Gorez-Verhille, Capinghem. — Jouniaux-Clouwes, Fourmies. — Porez Maria, Caudry. — Wacrenier Berthe, Lille. — Wardavoir-Roux, Cassel. — Blanquart-Wissocq, Wasquehal. — Cauchy Juliette, Roubaix. — Défosses Alice, Anzin. — Delchem-Lefebvre, Le Cateau. — Devaleriola, Anzin. — Jouniaux Louise, Maubeuge. — Raout Louise, Saint-Souplet. — Betremieux-Richard, Col. Roubaix. — Cattelain, Haspres. — Clermont Marguerite, Roubaix. — Delabaere, Malo-les-Bains. — Deniese Estelle, Le Cateau. — Guerlin Isabelle, Lille. — Pottier Yvonne, Cambrai.

De la 3e classe à la 2e. — Mmes Dewes-Doulez, Tourcoing. — Lecouves-Dupas, Douchy. — Lohier-Tellier, Saint-Amand. — Aumont-Balezeaux, Lille. — Appourchaux, Wannehain. — Clemmersenne, Dunkerque. — Thaisy-Pauriene, Malo-les-Bains. — Demaesschaick, Malo-les-Bains. — Flotta Rose, Brunémont. — Hessenaere, Tourcoing. — Lebrun Lucienne, Grand-Fort-Philippe. — Liard-Scritte, Tourcoing. — Monniers-Dechy, Comines. — Nisel-Deghaye, Neuf-Mesnil. — Ratte Constant, Cappelle-la-Grande. — Vanbalinghem, Fenain. — Vanderbanken, Villers-Outréaux. — Berquet, Quérénaing. — Caron-Mahieux, Escobecques. — Defaux Gabrielle, Valenciennes. — Ricour-Derno, Lille. — Brassart Gabrielle, Aulnoy (Valenciennes). — Fournier-Deflasne, Tourcoing. — Lecluse-Appourchaux, Don-Annoeulin. — Leloir Renée, Beriaimont. — Lévêque-Vercoutre, Fromelles. — Somon Ernestine, Haubourdin — Lamelin-Detourbe, Marcilles. — Lemette, Armentières. — Gourceaux, Hautmont. — Vasseur-Molez, Valenciennes. — Debuyser, Erquinghem-Lys. — Delattre Barbery, Malo-les-Bains. — Delporte Georgette, Dunkerque. — Duvivier-Bigot, Mecquignies. — Guiot, Sin-le-Noble. — Houte-Coquant, Bailleul. — Lefebvre-Genty, Roubaix. — Lièvin Hélène, Fourmies. — Moreaux Jeanne, Douai. — Quinchon Yvonne, Lille. — Tomeno Marie, Lannoy. — Vandenbroucke, Waziers. — Ven Thiesnen-Fiévet, Lille. — Carlier, Sin-le-Noble. — Coulmon Marthe, St-Aubert. — Durut-Brabant, Wallers. — Bour-Dupont, Denain. — Delcroix-Gay, Dechy. — Langlois Suzanne, Avesnes. — Legrand Marthe, Haubourdin. — Lelong-Ogez, Cambrai. — Mocq-Denys, Wallers.

De la 4e classe à la 3e. — Mmes Guillaume, Mons-en-Pévèle. — Luce Suzanne, Zuydcoote. — Balon-Gilbert, Tritih-le-Potier. — Breban Suzanne, Bergues. — Colentier-Lagasse, Saint-Aubert. — Fontaine-Canivet, Denain. — Demarly-Delhaye, Douai. — Descarpentries, Cuincy. — Hochedes Eléonore, Lille. — Huyghe-Masingue, Douai-Dorignies. — Leignel-Durand, Lille. — Leys-Moisson, Gravelines. — Menier-Vasst, Marcilles. — Prangère-Premy, Douai. — Bemteaux, Bondues. — Artaud Francine, Douai-Dorignies. — Blervaque-Lieuze, Haubourdin. — Carpentier, Allennes-les-M. — Colcos Jeanne, Bailleul. — Cornette-Michaux, Boesseghem. — Delay-Saturnine, Quiévy. — Desière-Lamotte, Le Cateau. — Houvenaghel, Houtkerque. — Jaspart-Ledoux, Sin-le-Noble. — Lemonnier Madeleine, Cambrai. — Lamendin Robert, Denain. — Meunier-Hauteclocq, Denain. — Spetebroot, Vicq. — Taquet-Lhotellery, Bellignies. — Verdière-Delannoy, Le Cateau. — Vinot Madeleine, Lycée de Grenoble. — Deplanque-Brassart, Haspres. — Berquet-Delhaye, Frémes. — Desmuseux-Houvenaghel, St-Pol. — Martin-Fauvergue, Lille. — Mortreux-Coulin, Wervicq. — Tiers Marie, Troisvilles. — Beaumont-Draine, Roubaix. — Bracq-Brismann, Saint-Amand. — Bryselaout-Delobel, Roubaix. — Caron-Delourme, Hazebrouck. — Damaroq Bernadetta, Vieux-Condé. — Dumez Yvonne, Jeumont. — Henry Marthe, Solesmes. — Lepy Marguerite, Toufflers. — Petris-Dumoulin, Odomez. — Sirault-Froment, Roubaix. — Thobois Aline, Vred. — Vergne-Massein, Port-Mardyck. — Willem, Mortagne-du-Nord. — Boyer-Deseon, Tourcoing. — Choain Marcelle, Lomme. — Lasselin Madeleine, Lomme-Marais. — Montagne Renée, Lille. — Postère-Martin, Masny. — Verbeke-Deputte, Ledringhem. — Berger-Liénard, Lannoy. — Bracq Flora, Rumilly. — Carin Jeanne, Avesnes-les-Aubert. — Dafix-Ménard, Valenciennes. — Doir-Charpentier, Lille. — Frely-Millien, Hautmont. — Hurbain Léa, Valenciennes Lycée. — Leane Elise, Le Quesnoy. — Pottier-Dulieu, Valenciennes. — Tourret-Provost, Bergues.

De la 5e classe à la 4e. — Mmes Lips Raymonde, Fontaine-au-Bois. — Lemaignat Lucie, Mons-en-Barœul. — Huart-Ripaille, Hondschoote. — Beauvillain-Gallais, Fenain. — Briatte-Blanchard, Elincourt. — Capron-Castagnier, Valenciennes. — Chauvin, Houplines. — David-Copin, Dunkerque. — Decrouez-Caudron, Hergnies. — Delcnocque Madeleine, Estrées. — Begard Malo (Mat.). — Demarcq Gilberte, Vieux-Condé). — Depoix-Beaussart, Baillenl. — Dumez-Blancart, Crèvecœur. — Garin Simone, Dechy. — Grard Denise, Jolimetz. — Hanssmfus-Plinguier, Le Quesnoy. — Hourles-Colin, Landrecies. — Larmigeaux-Lehlanc, Boubaix. — Leroy-Beillière, Wignehies. — Lièvin-Denizart, Lille. — Logerot-Vandembussche, Rosendaël. — Mortaux Jenny, Lomme-Marais. — Perrgru Christiane, Armentières. — Roucou-Mantes, Lambersart. — Telle Jenny, Douai. — Vallez-Lefebvre, Raillencourt. — Weezsteen-Smagghe, Dunkerque. — Balle-Loprobon, Pellerines. — Jacquemart, Maubeuge. — Bernard Elise, Hounschy. — Butner Henriette, Beaufort. — Reghere Irène, Dunkerque. — Barbier-Cautrel, Armentières. — Genaille-Nainfa, Douai. — Barbry Marcelle, Aubers. — Benoist-Houvenaghel, Lille. — Caliot Aimé, Saint-Amand. — Castelétugeux, Houplin. — Cornil Irène, Bachy. — Deblock Simone, Dunkerque. — Degrandsart Maria, Bruay. — Delecourt Raymonde, Steewerck. — Demailly Yvonne, Lille. — Demarcq-Morcrette, Clary. — Dransart-Rincheval, Dechy. — Duaart-Bernard, Les Rues-des-Vignes. — Genisson-Marty, Willems. — Grottard Berthe, Cambrai. — Hardy-Delattre, Louvroil. — Imbenotte-Corbisz, Hérin. — Lernould, Sémeries. — Descamps-Lefebvre, Mouchin. — Lobry Marie, Forest. — Marie Madeleine, Lille. — Motuelle Suzanne, Tourcoing. — Rémy-Clerval, Jeumont. — Solovieff, Maubeuge. — Teilles-Scrève, Waziers. — Waegaert Renée, Zuydcoote. — Anselle, Steenvoorde. — Baratte Renée, Roubaix. — Bernaert Marthe, Hubrouck. — Boche-Pollefort, Armentières. — Sauterseau, St-Sauive. — Chrétien-Druon, Valenciennes. — Claeyman Andrée, St-Jans-Cappel. — Dehussche-Dequeker, Douai. — Dehan Fernande, Louvroil. — Delmaere-Godart, Bergues. — Desaint-Florent, Rumegies. — Duhem-Dourge, Bévillers. — Fougnies Julia, Denain. — Genay-Malaval, St-André. — Grasmick-Poulin, La Madeleine. — Lambert Lucienne Valenciennes. — Lefebvre Philomène, St-Amand. — Lévêque, Hérin. — Marsael M.-Louise, Merville. — Narguet Raymonde, Malo-les-Bains. — Pont M.-Louise, Roubaix. — Rocque-Ameye, Courchelettes.

(A suivre).

UN DEMI Brune Motte-Cordonnier

a la même valeur nutritive que 470 grammes de pommes

DIX PERSONNES ONT PÉRI SOUS LES DÉCOMBRES DU PALAIS DE MILAN

On mande de Milan que les deux derniers cadavres ensevelis sous les ruines de la maison de la rue Uberti ont été retrouvés vendredi soir.

Le nombre des morts par suite de l'écroulement s'élève ainsi à dix.

LA CLARTÉ NOCTURNE

Paris le 6 Janvier. — L'Académie des Sciences a écouté avec intérêt, le mois dernier, une communication sur la clarté nocturne. Cette clarté indépendante de celle des étoiles, est assez difficile à expliquer. Les savants qui ont tenté de la faire, ont-ils pensé à mettre en cause le nombre incalculable de lampes Hydra qui s'allument chaque soir pour des besoins infiniment variés ? On y voit clair avec la pile Hydra, la pile sûre, la pile qui dure ! — T. Z. 9433.

LE RENOUVELLEMENT DES CARTES W7 ET CARNETS W. W7 POUR AUTOMOBILES

MM. les Constructeurs et Garagistes, titulaires de cartes grises W7 ou carnets W.W7, valables actuellement pour 1934, sont priés de vouloir bien, dès à présent, adresser à la Préfecture leur demande de renouvellement pour l'année 1935. Chaque carte ou carnet, soumis à renouvellement, devra faire l'objet d'une demande établie sur papier timbré à 4 francs et accompagnée :

1° D'un mandat-poste de 4 francs s'il s'agit d'une carte W7 ou d'un mandat-poste de 40 francs s'il s'agit d'un carnet W.W7 ;

2° D'une enveloppe timbrée à 0 fr. 50 avec adresse exacte du pétitionnaire pour la retour de la nouvelle carte W7.

Les cartes délivrées au titre de l'année 1934 seront conservées par leurs titulaires jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur nouvelle demande.

LES INTERRUPTIONS DE CIRCULATION PRÉVUES POUR LA SEMAINE DU 5 AU 12 JANVIER

N. 17. — Travaux à exécuter au pont tournant sur le bras mort du canal de St-Quentin à Cambrai. La circulation se fera : 1°) au territoire de Cambrai par le boulevard Dupleix, la rue Voltaire, l'avenue de Dunkerque (R.N. 342 A), le Pont Rouge ; 2°) au territoire de Neuville St-Rémy par la rue du Pont-Rouge (R.N 342 A), la rue du Chemin de Fer (R.N. 342 A) jusqu'à son intersection avec la R.N. 17 près du Monument aux Morts de Neuville St-Rémy jusqu'au 20 mars 1935.

G. C. 127 C. — La circulation sera interrompue jusqu'au 20 janvier 1935 au territoire de Rosult. Elle se fera par le G. C. 127 (L. P.), et 66.

N. 42. — Lille. — Pont de l'avenue de Dunkerque. — A partir du 18 avril et pour une durée indéterminée, la circulation des véhicules de hauteur supérieure à 3 m. 50 sera déviée par le boulevard de la Lorraine et la rue Lequeux.

G. C. 75 E. — Bruay-sur-Escaut — La circulation sera interrompue jusqu'au 31 janvier. Elle se fera par le V. O. 9, la R.N. 43, le G.C. 70 et le V.O 2 de Beuvrages.

G. C. 33 A Aulnoye. — Circulation interrompue entre la R. N. 351 et le V. O. 3 et déviée à sens unique : 1°) pour les véhicules venant de Berlaimont et se dirigeant vers la gare d'Aulnoye par la R.N. 351 et le V.O. 7 (rue Gambetta) ; 2°) pour les véhicules venant de la gare d'Aulnoye et se dirigeant vers Berlaimont par le G.C. 33, le V.O. 3 (rue Mirabeau), le V. O. 8 (rue Parmentier), le G. C. 117 (rue La Fontaine), et la R. N. 351.

G. C. 18. — Oudenaeele, Winnezeele et Steenvorde. — Circulation interrompue entre 7.065 et 11.565 et déviée par les G. C. 137 et 37 et la R. N. 347

G. C. 54. — A Ostricourt. — Circulation déviée par le V. O. 6 de Wahagnies le R. N. 354, le G. C. 163 et G. C. 163 et G. C. 54 A jusqu'au 31 mars 1935.

Les Vers...

...font tousser

Ce sont les Vers qui provoquent cette toux rauque et nerveuse dont souffrent tant les enfants.

Les Vers sont également cause des chatouillements de nez, du cauchemars la nuit, de manque d'appétit et de constipation. Les Vers, en résume, empêchent votre enfant de se développer normalement. Or, on ne voit pas toujours les Vers ; il en est de microscopiques. Aussi, sans hésiter, si votre enfant est souffrant, nettoyez-lui l'intestin avec une seule cure de Vermifuge Lune. Aujourd'hui, toutes les mères de famille savent les résultats merveilleux de cette fameuse cure qui coûte 6 francs chez votre Pharmacien. 9001

LE BON VERMIFUGE LUNE

Coûte moins cher que la maladie

UN POISSON DES TROPIQUES DANS LA BALTIQUE

Dans la Baltique, près de Sassnitz, un pêcheur a capturé un poisson volant des Tropiques.

C'est le troisième trouvé à cette latitude, les deux autres ayant été pris dans les années 1873 et 1876.

Le dernier spécimen mesure un pied de long et ses brillantes couleurs ont causé sensation dans le port.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES MUTILÉS, COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 6 janvier 1935

La Commission permanente du Comité Départemental des Mutilés, Combattants et Victimes de la Guerre s'est réunie à la Préfecture du Nord, le samedi 5 janvier courant, à 15 heures, sous la présidence de M. Grimaud, secrétaire général du Nord, représentant M. le Préfet, assisté de M. Cassel, chef des services administratifs du Comité Départemental.

Sont présents : MM. Alricq, directeur de l'Ecole de Rééducation des Mutilés de Roubaix ; le médecin-capitaine Magnier, médecin-chef du Centre Spécial de Réforme, membres nommés ;

Mmes Veuves Thomassin (Lille) ; Orello (Tourcoing) ; MM. Cannia (La Madeleine) ; Dekeirel (Dunkerque) ; Mouchart (Douai) ; Speybrock (Tourcoing), membres élus par les associations ;

MM. Do (Heubonrdin) ; Gonthiez (Denain) ; Goudaert (Lille) ; Olivier (Lille) ; Parenty (Douai) ; Roupain (Linselles), anciens combattants.

Le procès-verbal de la commission permanente du 15 décembre 1934 est approuvé ainsi que les différents compte rendus concernant la rééducation professionnelle, le fonctionnement du service des emplois réservés, l'attribution de l'indemnité de soins aux tuberculeux de guerre pensionnée 100 % et l'établissement des cartes d'invalité pendant le mois de décembre 1934.

En ce qui concerne la fusion du Comité Départemental des Mutilés, Combattants et Victimes de la Guerre et de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation, sous la dénomination « Office Départemental des Mutilés, Combattants, Veuves de la Guerre et Pupilles de la Nation », le décret du 2 janvier 1935 spécifie que les ordonnateurs et comptables actuels sont chargés, chacun en ce qui les concerne, des opérations afférentes à la période complémentaire de l'exercice 1934. Les services administratifs fusionnés en office unique sont placés sous les ordres du préfet, qui est chargé des fonctions d'ordonnateur pour l'année 1935. Des décrets interviendront ultérieurement en vue de fixer la composition, l'organisation, le fonctionnement et le régime financier de l'Office National et des Offices départementaux.

Il a été attribué pendant le mois de décembre 1934 : 145 secours divers aux Mutilés et Veuves de Guerre, s'élevant à le somme de 1.650 fr. ; 20 familles de Mutilés et de Veuves de Guerre ont bénéficié des allocations journalières pendant le temps de le rééducation, s'élevant à la somme de 4.342 fr. ; 111 familles de pensionnée de guerre réhospitalisés ou soignée à domicile, ont bénéficié des allocations journalières s'élevant ensemble à la somme de 26.699 francs.

L'Assemblée statue sur 112 demandes et secours ; 9 demandes d'avances à titre de secours remboursables et une demande de prêt d'honneur à l'établissement.

La Commission passe ensuite à l'examen des questions relatives aux anciens combattants.

Il a été accordé pendant le mois de décembre 1934, par le service des combattants, 164 secours s'élevant ensemble à le somme de 24.095 fr. ; 81 allocaliones s'élevant à 25.118 fr., à des anciens combattants hospitalisés ou soignés à domicile pour affection se rattachant à la guerre ; 4 allocations aux familles des enciens combattants en rééducation s'élevant à 672 fr. ; 15 avances à titre de secours remboursables, pour une somme de 31.400 francs.

Les rapports sur le fonctionnement des services administratifs et contentieux indiquent que le nombre de titulaires de la carte du combattant, à la date du 31 décembre 1934, est de 158.000, et que l'on compte encore 256 demandes en instance ; d'autre part, le nombre de recours reçus depuis le 1er janvier 1934, en application de l'art. 4 du décret du 1er juillet 1930, est de 519, ce qui porte à 18.411 le nombre des requêtes présentées dens ces conditions.

L'Assemblée statue sur 90 demandes de carte du combattant présentées en application de l'art. 4 du décret du 1er juillet 1930 ; 148 demandes de secours ; 6 demandes d'avances à titre de secours remboursables, et une demande de prêt d'honneur à l'établissement, présentées par des anciens combattants.

L'Assemblée est levée à 16 h. 30.

La prochaine réunion aura lieu le 19 janvier courant.

LES ÉCHANGES POSTAUX INTERNATIONAUX

L'Administration des Postes fait connaître que la Convention et les arrangements de l'Union Postale signés au Caire le 20 mars dernier entrent en vigueur le 1er janvier 1935.

Les changements qui en résultent dans la réglementation postale internationale sont les suivants :

Dimensions des envois : Ces dimensions sont désormais les mêmes pour toutes les catégories d'envois (sauf les cartes postales). Elles sont calculées comme suit : longueur, largeur et épaisseur additionnées 90 cm., sans que la plus grande dimension puisse dépasser 60 cm. (Pour les envois en forme de rouleaux : longueur et deux fois le diamètre : 100 cm., sans que la longueur puisse dépasser, en aucun cas 30 cm.).

Taxes : La taxe des « petits paquets » est réduite à 60 centimes par 50 grammes (minimum de perception : 6 fr.) ; la taxe des impressions en relief pour les aveugles est réduite à 10 centimes par kg.

La surtaxe minimum des objets insuffisamment affranchis est réduite à 50 centimes.

Le prix de vente du coupon-réponse international est réduit à 2 francs.

Le droit afférent aux avis de perception ou de paiement demandés postérieurement au dépôt des objets est réduit à 2 fr. 50.

Affranchissement des cartes postales : Les timbres-poste d'affranchissement apposés sur les cartes postales doivent être placés exclusivement au recto de ces envois, c'est-à-dire du côté de l'adresse, faute de quoi ils ne sont pas comptés comme valables.

Poste aérienne : Pour être transportées par avion les correspondances devront être affranchies au moins au quart de la surtaxe aérienne dont elles sont passibles.

Chèques postaux : Les personnes résidant en France qui désirent obtenir l'ouverture d'un compte courant postal à l'étranger peuvent en faire la demande dans n'importe quel bureau de poste français.

Envois contre remboursement et recouvrements. — L'expéditeur peut demander que le montant des sommes encaissées soit porté à un compte courant postal ouvert à son nom dans un bureau de chèques français.

ROUBAIX-LAINES 18 Rue des Fossés LILLE
SPORT MERINOS
30 coloris, les 100 Grs..... 2.75

BIBLIOGRAPHIE

LA REVUE DE FRANCE du 1er janvier publie notamment :

Clarisse, de Marcel Prévot. — **Une vie sa famille pendant la Terreur**, de Louis Launay — **La solitaire de Lamartine**, de Henri Guillemin. — **Lettres inédites de Lamartine.** — **Poèmes** de Henri Régnier. — **Les colonies d'Hercule** de Jean Damase. — **Difficultés roumaines**, de Henry Laporte. — **La crise est-elle finie ?** de Marcel Geibel. — **Les arts et la vie**, de André Salmon. — **Force allemande, vue de Berlin**, de Raymond Recouly. — **La vie courante**, de Louis Bertrand. — **Les Commentaires.**

Les personnes affaiblies doivent prendre des Pastilles JESSEL à base d'Huile de Foie de Morue

Rapide augmentation de poids. Puissant reconstituant agréable à prendre.

Rien ne vaut les merveilleuses vitamines de l'Huile de Foie de Morue pour rendre aux convalescents leurs forces et leur santé — tout le monde sait cela !

Mais personne n'aime prendre cette huile à cause de son goût affreux, de son odeur repoussante et des troubles d'estomac qu'elle provoque. C'est pourquoi les médecins modernes recommandent maintenant les Pastilles JESSEL à base d'Huile de Foie de Morue qui font le bonheur de milliers et de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants maigres, fatigués et affaiblis.

Les Pastilles JESSEL sont recouvertes d'une couche de sucre et elles contiennent toutes les excellentes propriétés de l'Huile de Foie de Morue la plus pure, sous une forme concentrée et agréable en toutes saisons. Les personnes qui manquent de forces et de santé, et qui doivent prendre de l'Huile de Foie de Morue, apprendront cette nouvelle avec plaisir.

Vous trouverez les Pastilles JESSEL chez les pharmaciens, à frs 12,75 la boîte. Leurs effets sont remarquables. Un enfant chét